

Proposition urgente du Conseil administratif du 25 avril 2012 en vue de la création de 10 postes d'agents et d'agentes de Police municipale (APM) pour l'école de formation du 1er novembre 2012

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

I) Introduction

Les questions liées à la sécurité de la population créent une forte attente des habitants et des habitantes de notre canton à l'égard de la politique menée dans ce domaine par l'Etat, la Ville de Genève et les communes.

Or, le Département cantonal de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE) éprouve de grandes difficultés à recruter des effectifs de gendarmerie suffisants pour renforcer la présence effective de ce corps sur le terrain.

De leur côté, les Polices municipales de la Ville de Genève et des communes disposent des compétences accrues que leur confère la Loi sur les agents de la police municipale, les contrôleurs municipaux du stationnement et les gardes auxiliaires des communes (LAPM), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Il en résulte une augmentation importante de leurs tâches, ainsi que des sollicitations qu'elles reçoivent de toutes parts, et une difficulté à y répondre avec le nombre d'agents et d'agentes de Police municipale (APM) à disposition. Par ailleurs, la part de travail dévolue à la police de proximité doit encore progresser. Des effectifs supplémentaires sont indispensables pour déployer cette action préventive propice à maintenir, voire à restaurer le lien social dans les quartiers.

La Commission consultative de sécurité municipale (CCSM), présidée par M. Pierre Maudet, Maire, et réunissant toutes les communes disposant d'une Police municipale, a pris acte de ce constat et a décidé

- d'ouvrir, dès 2011, trois écoles de formation tous les deux ans au lieu d'une par année,
- de mettre en œuvre, en février et mars 2012, une campagne commune de recrutement afin d'augmenter les effectifs de Police municipale, campagne financée conjointement par la Ville de Genève et les communes, selon une clé de répartition des coûts.

II) Etat du recrutement

Pour 2012, une première école de formation a débuté le 1^{er} avril et une seconde est prévue dès le 1^{er} novembre. Le recrutement ouvert en fin d'année 2011, en vue de l'école de novembre 2012 a permis de sélectionner 25 personnes en qualité d'aspirants et aspirantes (21 pour la Ville de Genève et 4 pour les communes).

La campagne de ce printemps a rencontré un grand succès puisque 571 dossiers de postulation ont été reçus. Après sélection, nous sommes aujourd'hui en possession de 164 dossiers complets (135 pour la Ville de Genève et 29 pour les communes).

Les 164 candidats et candidates devront bien entendu se soumettre à une série de tests pour que la recevabilité de leur postulation soit confirmée. Toutefois, l'expérience montre qu'au vu de ce nombre, nous pouvons compter avec certitude sur 25 aspirants et aspirantes qui viendront s'ajouter aux 25 déjà sélectionnés.

Les communes demandent à la Ville de Genève, qui assure la formation pour l'ensemble des APM du canton, de former le maximum possible d'aspirants et d'aspirantes. Pour mémoire, les frais y relatifs sont à la charge des communes.

Compte tenu de ses propres besoins, cette demande offre à la Ville de Genève l'opportunité d'organiser deux écoles de formation en novembre 2012, soit 2 classes de 25 au lieu d'une seule.

Il en résulterait que 50 nouveaux APM seraient présents sur le terrain en mai 2013, dont 25 pour la Ville de Genève.

III) Police municipale de la Ville de Genève : état actuel des effectifs

A ce jour, la Police municipale compte 116 collaborateurs et collaboratrices dont 25 exercent des fonctions d'état-major, administratives ou sont rattaché-e-s aux transmissions ou encore à l'instruction. 91 APM travaillent sur le terrain, à partir des 5 postes de quartier (Pâquis, Eaux-Vives, Jonction, Charmilles, Grottes).

Sachant que cet effectif de 91 se répartit dans un horaire de de 6h à 24h, 7 jours sur 7, l'effectif maximum présent simultanément sur le terrain est théoriquement de 30 APM. En tenant compte des absences (vacances, maladies, accidents, maternité), ce chiffre descend à 20 en moyenne.

Conscient de l'insuffisance de cette force engageable en regard des besoins, le Conseil administratif s'est fixé pour objectif de doter la Ville de Genève d'un corps de 200 APM à l'horizon 2015.

Le résultat encourageant de la campagne de ce printemps rapproche la Ville de Genève de ce but.

IV) Nouveaux postes et moyens nécessaires

Grâce aux postes votés par le Conseil municipal dans le cadre du budget 2012, le Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP) dispose aujourd'hui de 15 postes vacants. La perspective de former 25 nouveaux APM amène donc le Conseil administratif à vous proposer :

- de créer 10 nouveaux postes d'APM dès le 1^{er} novembre 2012, ce qui représente un coût global supplémentaire de CHF 150.000,-- sur le chapitre 30 du centre de coût 40070001 « Service de la sécurité et de l'espace publics »,
- d'autoriser le SEEP à équiper et à former ce personnel (frais de formation, uniformes, radios, matériel didactique et informatique), ce qui représente un coût global supplémentaire de CHF 220.000,-- sur les chapitres 30 et 31 du centre de coût 40070001 « Service de la sécurité et de l'espace publics ».

V) Projet de délibération

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil administratif vous invite, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération suivant :

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'attente de la population à l'égard de la politique menée dans le domaine de la sécurité par l'Etat, la Ville de Genève et les communes;

vu l'insuffisance des effectifs d'agents et agentes de Police municipale pour remplir leurs missions et développer la police de proximité;

vu la demande des communes d'augmenter les effectifs formés par l'école de formation de la Ville de Genève;

vu la possibilité d'élargir à 50 aspirants et aspirantes, dont 25 pour la Ville de Genève, l'école de formation du 1^{er} novembre 2012;

vu l'intérêt de doter ainsi l'ensemble des corps de police municipale du canton de 50 agents et agentes supplémentaires au 1^{er} mai 2013;

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est créé 10 postes d'agents et agentes de Police municipale pour l'école de formation du 1^{er} novembre 2012. Les frais d'équipement personnels, de matériel et de formation des titulaires de ces postes seront pris en dépassement des rubriques budgétaires concernées. La charge supplémentaire globale s'élève à 370 000 francs pour 2012.

Art. 2. – La charge prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2012 sur les chapitres 30 et 31 du centre de coût 40070001 «Service de la sécurité et de l'espace publics».